

qui, pendant le conflit, s'adonnaient à la production de guerre. Le pays jouit d'une période de grande prospérité, de production sans précédent et d'embauchage très élevé.

Le degré même de prospérité dont nous avons joui n'est pas étranger à la situation qui rend aujourd'hui impérieuse l'adoption de certaines mesures restrictives. Les Canadiens avaient des raisons de croire que les restrictions sur le change étaient chose du passé. Nous étions bien loin de nous attendre à des taxes d'accise et à des restrictions à l'importation en vue de réduire la consommation. La Chambre, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, ne tardera pas à se rendre compte de la gravité de l'heure et à approuver les mesures qui s'imposent. Le Gouvernement l'invite à étudier et à sanctionner le programme courageux et précis qu'il a tracé. Il peut compter sur son appui, lorsqu'il s'agira de recourir aux mesures nécessaires, d'en assurer l'application équitable et d'éviter tout bouleversement inutile de notre économie.

Les mesures extraordinaires projetées se rangent dans quatre catégories: le contrôle du change étranger, les restrictions à l'importation, un emprunt de 300 millions de dollars de la Banque des exportations et des importations des Etats-Unis, et des taxes d'accise sur les articles de consommation non périssables comportant une forte proportion de pièces et de matériaux importés des Etats-Unis.

Les particuliers dont les mesures de ce genre atteignent le commerce ou les moyens d'existence ont peine parfois à comprendre la nécessité d'assurer l'intérêt général au détriment de ce qui constitue leur source particulière de revenu. C'est surtout vrai de circonscriptions éloignées du siège du Gouvernement, comme Halifax, où les entreprises, plutôt modestes, tendent à revêtir un caractère plus personnel.

J'avais songé à appeler ici l'attention du ministre des Finances (M. Abbott) sur l'application de la taxe d'accise à plusieurs genres de petits bateaux à voiles dont la construction se poursuit activement depuis la fin de la guerre dans divers modestes chantiers du comté d'Halifax et de toute la Nouvelle-Ecosse. Je devais inviter le ministre à étudier sérieusement le problème. Il est évident cependant, à la lumière de la déclaration qu'il nous a faite après-midi, qu'il a examiné cette question et plusieurs autres avec beaucoup de sympathie et de sens pratique. Je le félicite de la ligne de conduite précise qu'il a adoptée et de l'exposé soigné et complet qu'il en a fait. Qu'il garde l'assurance que la population lui sait gré de la solution qu'il a apportée au problème dont j'ai parlé.

Nous allons aussi étudier l'ensemble des accords douaniers et commerciaux qui ont été conclus à Genève, le 30 octobre, après plusieurs mois de négociations. Ces accords, tant par le nombre des pays intéressés que par la grande variété des denrées en cause, constituent le contrat commercial le plus important auquel notre pays ait jamais été partie. C'est en réalité l'accord commercial multilatéral le plus considérable que les nations de l'univers aient jamais conclu. C'est l'inauguration d'un vaste programme visant à étendre la liberté du commerce mondial, à relever le niveau de prospérité de toutes les nations, et à établir la paix mondiale sur des bases économiques solides.

En Nouvelle-Ecosse et dans les Provinces maritimes en général, nous sommes heureux des meilleures perspectives de commerce que nous trouverons pour nos principales catégories de poissons et de produits forestiers chez nos clients normaux, c'est-à-dire dans l'est des Etats-Unis, aux Antilles, en Amérique du Sud et dans l'Europe occidentale. La déclaration du ministre de la Reconstruction (M. Howe) au sujet de l'exportation du bois de sciage aux Etats-Unis a été bien accueillie, et je l'en félicite.

Lorsque nous pourrons observer les véritables effets de cet accord à longue portée, il y a lieu d'espérer que le commerce étranger de notre pays connaîtra une expansion considérable à l'égard de toutes les denrées dont il y est fait mention. Il nous faudra faire en sorte que la plus forte partie possible de ce commerce accru passe par les ports canadiens. Je parle tout particulièrement du grand port d'Halifax, mais il est vrai que les installations qui servent aux expéditions de marchandises vers l'étranger constituent, d'une façon générale, l'une des principales contributions des Provinces maritimes à l'économie nationale. Des événements très récents nous causent de véritables soucis, car on ne semble pas songer à protéger suffisamment les intérêts de nos ports de l'Atlantique. Je ne saurais trop insister pour que le Gouvernement continue de reconnaître le principe d'utiliser à plein rendement nos ports de l'Atlantique en tout temps, en toutes saisons.

Il y a une génération, monsieur l'Orateur, le Parlement n'avait pas à s'occuper longuement des relations du Canada avec les autres nations du monde. Son étude des problèmes domestiques n'était pas non plus conditionnée dans une large mesure par les complications des événements internationaux. Le grand changement qui s'est opéré ne peut mieux s'illustrer que par le discours du trône que nous sommes à étudier. La nécessité pour le